



Nombre de Conseillers
En exercice 12

Présents 8
Pouvoirs 4
Votants 12

PROCES-VERBAL
Conseil municipal ordinaire du 8 juillet 2024

Le Conseil Municipal s'est réuni en session ordinaire dans la salle du conseil municipal le 8 juillet 2024 à 20h30, sur convocation de Monsieur Nicolas DORKELD, maire de Néron, le 3 juillet 2024. La séance a été publique.

Etaient présents :

Le maire : Nicolas DORKELD
L'adjoint :
Les conseillers municipaux : Pasquale CAPPABIANCA, Laëtitia LE GUIL, Daniel LEPAGE, Romain LHOPITEAU, Nicolas PELISSE, Céline MANIEZ Thierry PIVAN

formant la majorité des membres en exercice.

Absent(s) excusé(s) Véronique GAILLARD, Nadia LEFEBVRE, Loïc TUTOIS, Sebastian RADOVICI
Absent(s)

Secrétaire de séance : Daniel LEPAGE (conformément à l'article L2112-15 du CGCT)

Monsieur le Maire constate que le quorum est atteint, déclare la séance ouverte et donne lecture de **l'ordre du jour** :

- Approbation du procès-verbal de la réunion de conseil municipal du 13 mai 2024 : à l'unanimité
- Projets de délibération :

Délibération 20 2024 : Modification des statuts de la Communauté de Communes des Portes Euréliennes d'Île de France portant sur la nouvelle adresse du siège.

Monsieur le maire explique que la Communauté de Communes, demande délibération aux membres de la communauté de communes pour approuver le déménagement du siège à l'adresse du 22 rue de la savonnière à Epernon, en modifiant les statuts de la Communauté de Communes.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité

APPROUVE la modification du 3° des statuts de la Communauté de Communes des Portes Euréliennes d'Île de France en retenant la rédaction suivante : « La Communauté de communes a son siège au 22, rue de Savonnière 28230 EPERNON » en lieu et place de « La Communauté de Communes a son siège au 6 place Aristide Briand 28230 Epernon ».

Délibération 21 2024 : Maintien des rythmes scolaires à 4 jours.

Monsieur le maire explique qu'il faut une approbation du Conseil Municipal pour maintenir le rythme scolaire à 4 jours. Cette délibération valable sur une période de 3 ans, a été demandé par la l'inspection académique de Dreux, il s'agit de la 3ème période dérogatoire de 3 ans comprenant les années scolaires : 2024-2025, 2025-2026, 2026-2027. La délibération sera transmise à l'école.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré et à la majorité des voix (11 pour – 1 abstention)

APPROUVE le maintien de la dérogation à 4 jours semaine pour le rythme scolaire.

Points d'informations :

Projets en cours :

. Eglise : La situation se débloque, tous les intervenants étant d'accord avec les solutions proposées. Une réunion de reprise aura lieu le 10/07 à 11h30. Le planning des travaux sera envoyé à la commission travaux, avec une première étape du 15 au 25 septembre et le retour du maçon sur le chantier. Le charpentier prendra la suite (planning à venir) sachant qu'il lui sera difficile de finir avant fin décembre 2025, le retard pris sur le chantier ayant un impact sur la disponibilité de ses équipes, avec lesquelles il doit honorer ses engagements qu'il ne peut plus remettre. Il reste à terminer la toiture et la mise en œuvre des opérations sur le clocher.

. Mare de Feucherolles : Le chantier doit commencer fin août, en deux étapes. La première consiste en l'évacuation des boues et l'aide active de Monsieur Romain Lhopiteau pour la prise en charge de ces boues. La seconde sera de vider la mare du reste d'eau. Une proposition pour exercice a été faite auprès du SDIS par Monsieur le Maire qui attend le retour de cet organisme. Madame Céline Maniez soulève la présence d'une espèce protégée et s'inquiète du sort réservé. Monsieur Thierry Pivan assure que la période de reproduction et de nidation sera terminée pour l'espèce et que les travaux n'auront pas d'impact sur les batraciens. Monsieur Romain Lhopiteau propose un contact auprès d'Eure et Loir Nature si besoin d'une validation. Les poissons seront remis en étang. Monsieur le Maire rappelle que la mare sert de réserve d'eau incendie, validée par le SDIS et que sa réfection est un élément indispensable à la sécurité du hameau de Feucherolles.

. Trottoir rue de Feucherolles : A la suite des manquements importants des ingénieurs ELI sur le projet (voir délibération de janvier 2024) un autre chiffrage a été réalisé. Un montant très supérieur à celui de janvier est à prendre en compte et modifie considérablement l'avancée de la réalisation. Monsieur le Maire a engagé un travail de fond pour trouver le financement nécessaire aux travaux tels que proposés. Le nouveau montant ne permet pas à ELI de prendre la mission de maîtrise d'œuvre et se propose de prendre à sa charge la maîtrise d'ouvrage. Plusieurs échanges amènent à envisager de nouveaux choix pour cette tranche de travaux, principalement sortir la sécurisation (plateau et rétrécissement) du projet, et consacrer cette économie à la mise en place de feux préventifs, notamment au niveau du lotissement rue de Feucherolles. Monsieur le Maire précise que ce dossier est particulièrement lourd à gérer et qu'une totale refonte ne peut se faire sans pénaliser sa réalisation sur l'année 2025. Il demande à ce que chacun travaille le fond du dossier pour qu'une décision soit formellement prise au prochain conseil. Madame Céline Maniez se propose à reprendre le projet. Monsieur le Maire rajoute qu'il faudra aussi envisager une communication active auprès des riverains à qui il a été annoncé 2 trottoirs et des éléments sécuritaires.

. Insonorisation Salle des fêtes : les dalles et le limiteur de son ont été installés le 17 juin. La première soirée avec ce nouveau dispositif s'est passée sans encombre. Le niveau est limité à 98 Db avant alerte, et éventuellement coupure en cas de multiplication des alertes. Une formation sera faite auprès de l'agent communal, et des conseillers qui s'occupent des états entrants et sortants lors des locations.

. Dojo : Les travaux sont en cours, deux semaines sont encore nécessaires à leur finalité et des cours de judos ont été annoncés auprès des parents d'élèves.

IV. : Date de la prochaine réunion de conseil municipal : **La prochaine séance est fixée au 23 septembre 2024**

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 h 45